# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU** 

#### TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

22/07/2024

N° E24000044 /25

La présidente du tribunal administratif

### Décision désignation commission d'enquête

Vu enregistrée le 18/07/2024, la lettre par laquelle le Préfet du Doubs demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : la demande d'autorisation environnementale, déposée par la SAS Nancr'Eole, pour l'exploitation d'un parc composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Nancray;

Vu le code de l'environnement :

Vu le code de l'urbanisme;

Vu le code forestier;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

#### DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

#### Présidente:

Madame Marie-Paule BARDECHE

#### Membres titulaires:

Monsieur Louis PAGNIER Monsieur Serge BIANCONI

## Membre suppléant :

Madame Patricia OLIVARES

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

ARTICLE 2: Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée au préfet du Doubs et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Besançon, le 22/07/2024

Pour la présidente empêchée, Le magistrat délégué, (article R. 222-22 du code de justice administrative)

A. Pernot

Pour copie conforme
La greffic description
R. Coucles